

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
ARRETE N° 2026-04-CM-44
MODIFIANT l'ARRETE n°2026-04-CM-42
Portant délégation de signature à la
Chargée de gestion budgétaire et financière
Madame Manon DELAYE

Le Maire de la commune de SAINT-PIERRE D'ALBIGNY,
VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article R.2122-8.
CONSIDERANT le poste occupé par Madame Manon DELAYE fonctionnaire de catégorie A et la nécessité d'assurer la continuité du service des Finances.
CONSIDERANT la nécessité de compléter le cadre de ses attributions et compétences.

ARRETE

Article 1

La délégation de signature est donnée à Madame Manon DELAYE - Chargée de gestion budgétaire et financière, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences :

- la certification de la conformité et de l'exactitude des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement,
- les bordereaux de titres et de mandats.

Article 2

Cette délégation de signature est accordée sous la surveillance et la responsabilité de monsieur le maire.

Article 3

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4

Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

L'intéressée

Mme la Préfète de la Savoie

Le procureur de la République

Fait à Saint-Pierre d'Albigny, le 30 avril 2026

Le maire,
Michel BOUVIER

